



JUILLET 2017

Bulletin trimestriel

RADENAC INFOS

Mairie de Radenac – Téléphone : 02-97-22-43-19 – mairie.radenac@wanadoo.fr

Ce trimestre aura été marqué par la poursuite des études d'aménagement du cœur de notre bourg. Après plusieurs mois de concertation, après des échanges parfois vifs mais aussi constructifs, la réunion publique du 12 mai dernier aura permis de valider les dernières hypothèses de réalisation de ce projet.

Dans l'actualité du moment aussi, l'ouverture de l'école publique à RÉGUINY nous aura mis à contribution. Le conseil municipal tient à rappeler évidemment qu'il respecte le libre choix des parents en termes de mode d'éducation de leurs enfants. Mais le conseil tient aussi à rappeler l'importance de la seule école qui existe sur notre commune. L'école a fait de nombreux investissements récemment. La municipalité aussi a financé de gros travaux pour la cantine destinée à recevoir ces élèves. La commune contribue de manière très significative au financement du fonctionnement de l'école afin que le coût de participation des familles reste modeste.

Nous devons être solidaires sur ce dossier particulièrement vital pour notre commune. Un enchaînement de conséquences négatives pourrait survenir si tel n'était pas le cas.

Des investisseurs privés semblent aujourd'hui intéressés par notre territoire alors aidez-nous à accompagner ce frémissement !

Bon été à toutes et à tous !

Vive RADENAC

B. LE BRETON



SOMMAIRE

Le mot du maire	Page 1
Délibérations du conseil municipal	Pages 2 -7
Elections présidentielles et législatives	Page 8
Etat-Civil	Page 9
Urbanisme - Travaux	Page 10-12
Informations	Pages 13-22
Actualités	Page 23-26
Associations	Page 27-31
Autrefois	Page 32
Rendez-vous en Morbihan	Page 33
Calendrier des fêtes	Page 34

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 mai 2017

Date de la convocation
25/04/2017
Date d'affichage
25/04/2017
Nombre de membres
Afférents au conseil municipal : 11
En exercice : 11
Votants :

L'an 2017, le 3 Mai à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de RADENAC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire,

Présents : M. LE BRETON Bernard, Maire, M. GICQUEL David, Mme GICQUEL Claudine, M. LE NORMAND Kléber, M. LE BRETON Pierrick, M. ALLAIN Philippe, M. DEDIEU Philippe, M. PIRIO Philippe, Mme CORFMAT Katell, Mme EVEN Magali, Mme VERA Aurélie

Secrétaire de séance : Mme GICQUEL Claudine

Réf	2017_05_02		
VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
A l'unanimité	11	0	0

Objet de la délibération : Admission en non-valeur

Le Conseil Municipal décide l'admission d'un montant global de **142.40 €**.

Réf	2017_05_03		
VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
A l'unanimité	9	0	2

Objet de la délibération : Demande de subventions 2017 (Complément)

Le Conseil Municipal, après examen des demandes écrites reçues à ce jour, décide de voter le complément des subventions suivantes :

Subventions :

- La Vigilante	1 000.00 €
- Lycée Horticole de Saint-Jean Brévelay	50.00 €

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas donner suite à la demande de l' AFSEP (Association Française des sclérosés en plaques).

Réf	2017_05_04		
VOTE		POUR	CONTRE
A l'unanimité		11	0
			ABSTENTIONS
			0

Objet de la délibération : Régie cantine (modification)

Le Conseil Municipal modifie la délibération du 06 juillet 2009 relative à la régie de recettes pour la cantine municipale. En effet compte tenu des sommes encaissées le régisseur est assujéti à un cautionnement.

Réf	2017_05_05		
VOTE		POUR	CONTRE
Aucun		0	0
			ABSTENTIONS
			0

Objet de la délibération : Délégation de signature : Marché voirie 2017

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il a notifié à l'Entreprise COLAS Centre Ouest de PLOERMEL le marché à bon de commandes relatif aux travaux de voirie pour l'année 2017.

Le montant du marché s'élève à **72 034.95 € H.T.** avec un montant minimum de commandes de **45 500.00 € H.T.** et un montant maximum de commandes de **81 000.00 € H.T.**

Monsieur le Maire rappelle que ce marché a été passé dans le cadre du groupement de commandes avec les communes de CRÉDIN, PLEUGRIFFET, RADENAC, RÉGUINY et ROHAN.

Réf	2017_05_06		
VOTE		POUR	CONTRE
A l'unanimité		11	0
			ABSTENTIONS
			0

Objet de la délibération : Participation fonctionnement "Résidence Alexis LOUER"

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée la demande de versement d'une subvention d'équilibre pour le fonctionnement de la résidence Alexis LOUER.

La participation sollicitée par le CLARPA, organisme de gestion de la structure pour l'exercice 2016 est de 3 137.00 €. En effet, il a été constaté que suite au décès d'un résident en juillet la structure a fonctionné pendant trois mois à 7 personnes au lieu de 8.

Le conseil municipal décide la prise en charge de 3 137.00 €.

Réf	2017_05_07		
VOTE		POUR	CONTRE
A la majorité		10	0
			ABSTENTIONS
			1

Objet de la délibération : Avenant n° 1 : Travaux Aménagement de sécurité rue du Tertre

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée l'avenant n° 1 relatif aux travaux d'aménagement piétonnier dans la rue du Tertre d'un montant de 3 990.60 € TTC représentant une augmentation de **6,67 %** et porterait donc le marché de **59 826.00 € T.T.C. à 63 816.60 € T.T.C.**

Monsieur le Maire précise que cet avenant porte sur la modification du local à ordures ménagères, le remblaiement de la partie basse sous le chemin piéton, la réalisation d'un enrochement et la démolition d'un mur.

Le Conseil Municipal autorise monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Réf	2017_05_08		
VOTE		POUR	CONTRE
A l'unanimité		11	0
			ABSTENTIONS
			0

Objet de la délibération : Travaux divers (Entretien des bois)

Monsieur l'adjoint aux travaux rend compte de la proposition des Etablissements Alain BOUGEARD de PLAINTTEL (22940) sur la réalisation de l'entretien du bois de Lambilly (éclaircies + coupe). Il rappelle qu'en 2014 une opération similaire avait été réalisée.

Le Conseil Municipal autorise la coupe d'épicéas dans le bois de Lambilly,

INFORMATIONS

I - AMENAGEMENT DU BOURG

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée les modifications apportées sur le plan d'aménagement du bourg à savoir :

- Périmètre jusqu'au niveau de la mairie ainsi que jusqu'au rond pont de l'école et diminution au niveau de la rue de la Chouannerie (tranche conditionnelle),
- Création des places de stationnement côté salon de coiffure,
- Plateforme de 3 mètres à la sortie de l'Eglise,
- Création d'un mini rondpoint franchissable au niveau de l'Eglise,
- Arrêt bus au niveau de chez Mme LE QUINTREC et abri bus à proximité,
- Accès piéton le long de l'Eglise pour aller aux sanitaires publics,
- Sanitaires maintenus avec la mise aux normes PMR (personne à mobilité réduite),
- Confirmation de la rue Jean Robic interdite aux poids lourds mais toujours autorisée pour les véhicules légers et les cars,
- Discussion à prévoir avec les riverains pour connaître leur position sur l'aménagement du domaine privé,

Il est précisé que ce plan fera l'objet d'une présentation lors de la réunion publique du vendredi 12 mai à la salle des Lutins.

IX - DIVERS

- Entretien voirie

Monsieur Kléber LE NORMAND rend compte de la consultation pour les travaux d'entretien de la voirie communale et précise que l'ETA Roland NICOL a été retenue pour un montant de 6 436.80 € TTC. Les travaux débiteront à compter du 12 juin 2017.

- Elections

Un rappel des règles de fonctionnement du déroulement du scrutin des élections présidentielles est réalisé.

- Compteurs LINKY

Monsieur le Maire fait part d'un courrier qu'il a reçu d'un administré qui souhaite connaître la position du conseil municipal sur le remplacement des anciens compteurs électriques par des compteurs de nouvelle génération appelés "Linky".

Monsieur le Maire fait part de la circulaire du 28/04/2016 de la Préfecture relative au déploiement des compteurs "intelligents" qui précise que le remplacement des compteurs électriques est de la compétence de Morbihan Energie. Il fait circuler une plaquette éditée par ENEDIS qui informe et répond aux différentes interrogations des particuliers.

- Réfection d'un Pont

Il a été procédé à l'évaluation des travaux de réfection d'un pont au lieu-dit "Pont Meur". Le coût des travaux est estimé à plus de 9 000.00 € H.T. Les travaux portent sur notamment la reprise de la maçonnerie de pierres, la reprise des joints dégradés sous l'ensemble des deux voutes, la réalisation d'une semelle de fondation.

- Fête de l'agriculture

Les jeunes agriculteurs du Pays de Pontivy organisent les 19 et 20 août 2017 sur la commune de NEUILLAC la fête départementale de l'Agriculture.

- Manifestation plan d'eau

Une exposition sur Jean Robic avec manifestation se déroulera au plan d'eau le 24 juin 2017 sous l'égide de l'Office du Tourisme de Pontivy Communauté.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 20.

Séance du 15 juin 2017

Date de la convocation
08/06/2017
Date d'affichage
08/06/2017
Nombre de membres
Afférents au conseil municipal : 11
En exercice : 11
Votants :

L'an 2017, le 15 Juin à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de RADENAC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire,

Présents : M. LE BRETON Bernard, Maire, M. GICQUEL David, Mme GICQUEL Claudine, M. LE NORMAND Kléber, M. LE BRETON Pierrick, M. ALLAIN Philippe, M. DEDIEU Philippe, M. PIRIO Philippe, Mme CORFMAT Katell, Mme EVEN Magali, Mme VERA Aurélie

Secrétaire de séance : M. GICQUEL David

Monsieur le Maire met à l'approbation le compte rendu de la séance du 03 mai 2017

Le Compte rendu du 03 mai 2017 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire aborde ensuite l'ordre du jour de la séance.

Réf	2017_06_01A		
VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
A l'unanimité	11	0	0

Objet de la délibération : Aménagement du Bourg : Maîtrise d'œuvre (travaux)

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération relative à la maîtrise d'œuvre (études) confiée au Cabinet ERSILIE de GUER en collaboration avec ECR Environnement de LARMOR PLAGE et précise qu'il a notifié la maîtrise d'œuvre pour les travaux.

Le coût de cette rémunération est de 18 273.90 € H.T. Ce montant est basé sur un coût des travaux de 406 086.70 € avec un taux de rémunération de 4.5 %.

Réf	2017_06_01B		
VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
A l'unanimité	11	0	0

Objet de la délibération : Aménagement du Bourg : Plan de financement

Le conseil municipal valide le plan de financement des travaux estimés à 438 500 € H.T et sollicite les différentes subventions pour la réalisation de ce ceux-ci.

Le plan de financement prévisionnel serait :

- Conseil Départemental (25 %) 109 625.00 €
- Etat (DETR) 18 000.00 €

- Etat (contrat de ruralité)	25 000.00 €
- Pontivy Communauté	100 000.00 €
- Emprunt + autofinancement	185 875.00 €
soit TOTAL H.T.	438 500.00 €

Réf	2017_06_01C		
VOTE		POUR	CONTRE
A l'unanimité		11	0

Objet de la délibération : Aménagement du Bourg : Effacement des réseaux électriques, éclairage public, téléphone

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée le coût de l'effacement des réseaux électriques, éclairage public et téléphone par Morbihan Energies pour les travaux d'aménagement du bourg

Il précise que les estimations sont de de 374 812 € H.T. avec un montant à charge pour la commune de 131 411 € H.T. et avec possibilité de récupération de TVA pour un montant de 24 237 €.

Le Conseil Municipal valide la demande de réalisation des études de détails pour l'effacement des différents réseaux dans le périmètre des travaux d'aménagement du bourg.

Réf	2017_06_02		
VOTE		POUR	CONTRE
A l'unanimité		0	11

Objet de la délibération : Transport scolaire : Ecole publique de RÉGUINY

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée du courrier du 26 mai 2017 de monsieur le Maire de RÉGUINY sollicitant la mise en place d'un transport scolaire pour les enfants susceptibles d'intégrer l'école publique de RÉGUINY à la rentrée de septembre 2017.

Monsieur le Maire sollicite l'avis des conseillers sur la mise en place du service.

Au préalable, l'ensemble du conseil municipal précise :

- d'une part qu'il respecte le libre choix évidemment des parents, relatif à l'éducation de leurs enfants.

D'autre part, qu'il n'y a pas d'obligation règlementaire sur la prise en charge d'un transport scolaire vers une autre commune,

- qu'il est rappelé que l'Etat a signé un contrat d'association en 2008 liant l'Ecole Privée Saint-Louis, la Commune ainsi que l'académie,

- que 70 enfants en moyenne prennent leur déjeuner à la cantine municipale et que l'emprunt réalisé pour cette réalisation n'est toujours pas soldé (fin en 02/2023),

- qu'un travail très important a été réalisé par les parents pour mettre l'école aux normes et que la commune s'est portée caution pour l'emprunt réalisé pour ces travaux.

- que l'effectif de l'Ecole Saint-Louis au 01/01/2017 est de 89 élèves,

- qu'à ce jour aucun chiffre précis sur l'effectif de la future école avec la répercussion sur les écoles privées voisines n'est connu,

Au vu de ces éléments, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis défavorable à la prise en charge du transport scolaire.

Réf	2017_06_03		
VOTE		POUR	CONTRE
A la majorité		9	0

Objet de la délibération : Vente par Adjudication

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que par courrier du 29 mai 2017, le tribunal de grande instance de Vannes informe de la vente sur saisie immobilière une maison d'habitation sis au 14 rue Anne de Bretagne cadastrée AB 177 et qu'en tant que commune, on bénéficie d'un droit de préemption conformément aux articles R211-1, 211-8 et 211-28 du code de l'urbanisme et aux dispositions de la loi n° 98-657 du 29 juillet 1998.

Il est précisé que l'audience d'orientation va avoir lieu le 20 juin 2017 à 10 heures devant le Juge de l'Exécution du tribunal de grande instance de Vannes sur une mise à prix de 10 000 Euros.

Dans le cadre de la réflexion sur l'aménagement du bourg, le Conseil Municipal est donc sollicité pour connaître la pertinence de cette acquisition.

Le Conseil Municipal décide de faire valoir son droit de préemption.

Réf	2017_06_04		
VOTE		POUR	CONTRE
A l'unanimité		11	0

Objet de la délibération : Demande de subventions (complément)

Le Conseil Municipal, après examen des demandes écrites reçues à ce jour, décide de voter le complément des subventions suivantes :

Subventions :

- A.C.C.A.	575.00 €
- Association Radenac Sport Cultures Loisirs	80.00 €

Réf	2017_06_05		
VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
A l'unanimité	11	0	0

Objet de la délibération : Décisions modificatives n° 1 : Budget Commune

La décision modificative relative au budget de la Commune est validée par le Conseil Municipal.

Réf	2017_06_06A-B		
VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
A l'unanimité	11	0	0

Objet de la délibération : Personnel : Poste d'adjoint technique Principal de 2° classe + Poste d'adjoint d'animation Principal de 1ère classe

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée la proposition d'avancement de grade pour l'année 2017 et précise qu'un poste d'adjoint technique peut être transformé en poste d'adjoint technique principal de 1ère classe et que le poste d'adjoint d'animation principal de 2° classe peut être également transformé en pose d'adjoint d'animation principal de 1ère classe.

Aussi, il est proposé d'ouvrir les postes correspondants.

Le Conseil Municipal :

- décide la création du poste d'adjoint technique Principal de 2° classe,
- décide la création d'un poste d'adjoint d'animation principal de 1ère classe,
- modifie le tableau des effectifs à compter du 1er août 2017.

Réf	2017_06_07		
VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
Aucun	0	0	0

Objet de la délibération : Classement sonore des infrastructures de transport routier

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que par courrier du 16 mai 2017, monsieur le Préfet sollicite l'avis du conseil municipal sur le classement des infrastructures de transports terrestres en fonction de leurs caractéristiques sonores et du trafic.

Monsieur le Maire précise que la voie concernée est la RN 24, classée en catégorie 2, voie de 250 mètres de large. Le trafic moyen journalier annuel pour tous véhicules est de 17 724 et le classement sonore est de 78 DB (de 6H à 22H) et de 71 DB (de 22H à 6H).

Le Conseil Municipal prend acte du classement sonore de la RN 24 et n'émet pas d'observation particulière.

Réf	2017_06_08		
VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
A l'unanimité	6	0	0

Objet de la délibération : Tarif cantine 2017/2018

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe à compter du **01/07/2017** le prix des repas à la cantine pour la rentrée scolaire 2017-2018 de la façon suivante :

- repas élève : **3.15 €**
- repas adulte : **5.00 €**
- repas à partir du 3ème enfant : **2.45 €.**

Il est précisé que Mme Katell CORFMAT, Mme Aurélie VERA, Mme Magali EVEN et Mr Philippe DEDIEU et Mr Philippe PIRIO n'ont pas pris part au vote.

Réf	2017_06_09		
VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
A l'unanimité	11	0	0

Objet de la délibération : Achat de livres : ROBIC 47

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide l'achat de 12 livres intitulés ROBIC 47 sur la vie de Jean ROBIC au prix unitaire de 21.90 € TTC hors remise exceptionnelle et coût du transport.

INFORMATIONS

IX - DIVERS

- 70 ans victoire Jean ROBIC

En partenariat avec l'office du tourisme, une manifestation sera organisée samedi 24 juin à partir de 9H30 au plan d'eau pour les 70 ans de la victoire de Jean ROBIC sur le tour de France.

- Ecole Saint-Louis

La kermesse de l'Ecole Saint-Louis se déroulera ce week-end.

Madame Annick LEMERCIER, Directrice de l'Ecole Saint-Louis va faire valoir ses droits à la retraite. Une manifestation de sympathie sera organisée le vendredi 07 juillet à 19H00.

- Résidence Alexis LOUER

A l'occasion du 10^{ème} anniversaire de l'ouverture de la Résidence Alexis LOUER, un pot sera organisé le samedi 24 juin à 11 H 00.

- Anniversaire

Madame Aimée JOUBIER fêtera le 13 juin 2017 ses 103 ans. Elle réside à l'EPHAD de CRÉDIN.

- Radar Pédagogique

Monsieur David GICQUEL, référent sécurité routière, fait le bilan de la campagne "vitesse" qui s'est déroulée du 31 mai 2017 au 11 juin 2017. Le radar a été installé à différents endroits de la commune et notamment "Le Bois de Lambilly, au cimetière, La Bottine, Saint-Fiacre, Pont Ropert".

- Pontivy Communauté

La lettre d'info de Pontivy Communauté 'Mai à août' a été remise à chaque conseiller.

- Défibrillateur

Il est décidé de valider le devis de la société RND Course pour le remplacement d'une pile et de deux électrodes pour le défibrillateur installé à la Résidence Alexis LOUER pour un montant de 333.58 €.

- Dératisation

Le contrat de dératisation avec l'entreprise FARAGO MORBIHAN est de 1 338.00 € TTC pour l'année 2017.

- Programme été 2017

Dans le cadre des animations d'été de l'office de tourisme de Pontivy Communauté, une balade contée intitulée "J'vous ai pas dit ?" se déroulera le vendredi 21 juillet à RADENAC à 20 H 00.

- Vitesse des véhicules

Une plainte a été déposée auprès de la mairie pour vitesse excessive à la Bottine. La commission chargée des travaux sera sollicitée pour examiner cette demande.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 00.

Séance du 30 juin 2017

Date de la convocation
21/06/2017
Date d'affichage
21/06/2017

L'an 2017, le 30 Juin à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de RADENAC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire,

Nombre de membres
Afférents au conseil municipal : 11
En exercice : 11
Votants :

Présents : M. LE BRETON Bernard, Maire, M. GICQUEL David, Mme GICQUEL Claudine, M. LE NORMAND Kléber, M. LE BRETON Pierrick, M. ALLAIN Philippe, M. DEDIEU Philippe, M. PIRIO Philippe, Mme CORFMAT Katell, Mme EVEN Magali, Mme VERA Aurélie

Secrétaire de séance : Mme GICQUEL Claudine

Monsieur le Maire met à l'approbation le compte rendu de la séance du 15 juin 2017

Le Compte rendu du 15 juin 2017 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire aborde ensuite l'ordre du jour de la séance.

Réf	2017_06A_01		
VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
A l'unanimité	11	0	0

Objet de la délibération : Désignation des délégués et suppléants en vue de l'élection des sénateurs du 24 septembre 2017

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la désignation de délégués et suppléants parmi les membres du conseil municipal en vue de l'élection de trois sénateurs le 24 septembre prochain.

Conformément à l'arrêté préfectoral du 19 juin 2017, le Conseil Municipal doit élire 3 délégués et 3 suppléants.

Ont été élus délégués (11 voix) : Mr Bernard LE BRETON, Mme Claudine GICQUEL et Mr Kléber LE NORMAND.

Ont été élus suppléants (11 voix) : Mme Aurélie VÉRA, Mr Philippe DEDIEU et Mme Magali EVEN.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 30.

JURÉS D'ASSISES

Le 10 mai à PLEUGRIFFET, ont été désignées jurés d'assises :

- Mme Marie-Thérèse LE GAL, la Renaissance.
- Mme Kathy LAMOUR, le Resto

ELECTIONS PRÉSIDENTIELLES

23 AVRIL 2017

Inscrits : 742

Votants : 639 soit 86.12 %

Exprimés : 618 soit 96.71 %

Abstentions : 103 soit 13.88 %

Blancs : 15 soit 2.35 %

Nuls : 6 soit 0.94 %

Blancs + nuls : 21 soit 3.29 %

<u>Candidat</u>	<u>Voix</u>	<u>%</u>
M. Nicolas DUPONT-AIGNAN	44	7.12 %
Mme Marine LE PEN	248	40.13 %
M. Emmanuel MACRON	106	17.15 %
M. Benoît HAMON	19	3.07 %
Mme Nathalie ARTHAUD	3	0.49 %
M. Philippe POUTOU	10	1.62 %
M. Jacques CHEMINADE	2	0.32 %
M. Jean LASSALLE	3	0.49 %
M. Jean-Luc MELENCHON	71	11.49 %
M. François ASSELINEAU	1	0.16 %
M. François FILLON	111	17.96 %

7 MAI 2017

Inscrits : 742

Votants : 605 soit 81.54 %

Exprimés : 543 soit 89.75 %

Abstentions : 137 soit 18.46 %

Blancs : 43 soit 7.11 %

Nuls : 19 soit 3.14 %

Blancs + nuls : 62 soit 10.25 %

<u>Candidat</u>	<u>Voix</u>	<u>%</u>
M. Emmanuel MACRON	253	46.59 %
Mme Marine LE PEN	290	53.41 %



ELECTIONS LÉGISLATIVES

11 JUIN 2017

Inscrits : 742

Votants : 385 soit 51.89 %

Exprimés : 374 soit 97.14 %

Abstentions : 357 soit 48.11 %

Blancs : 9 soit 2.34 %

Nuls : 2 soit 0.52 %

Blancs + nuls : 11 soit 2.86 %

<u>Candidat</u>	<u>Voix</u>	<u>%</u>
Mme Nicole LE PEIH	95	25.40 %
Mme Sylvie BAUD	93	24.87 %
M. Benoît ROLLAND	78	20.86 %
M. Jean-Luc JACQUIN	5	1.34 %
Mme Soizic PERRAULT	27	7.22 %
M. Patrick NAIZAIN	7	1.87 %
M. Alain LYON	8	2.14 %
Mme Anne SOREL	2	0.53 %
Mme Marie Christine LE MOUËL	11	2.94 %
Mme Christelle JARNY	2	0.53 %
M. Eric LE PENDU	0	0.00 %
Mme Mie-Madeleine DORÉ-LUCAS	34	9.09 %
M. Jérôme BOUCHÉ	12	3.21 %

18 juin 2017

Inscrits : 742

Votants : 293 soit 39.49 %

Exprimés : 248 soit 84.64 %

Abstentions : 449 soit 60.51 %

Blancs : 23 soit 7.85 %

Nuls : 22 soit 7.51 %

Blancs + nuls : 45 soit 15.36 %

<u>Candidat</u>	<u>Voix</u>	<u>%</u>
Mme Nicole LE PEIH	150	60.48 %
Mme Mie-Madeleine DORÉ-LUCAS	98	39.52 %

ETAT-CIVIL

Naissance

Le 18 juin à NOYAL-PONTIVY, Irina BLANDEL LE REBELLER, Le grand pommier.

Baptême civil

Le 22 avril, Donowen MAUGAN, Keryaval.

Mariages

Le 6 mai : Angélique CONAN et Matthieu LE CALLONNEC, 3, lotissement du Parc.

Le 20 mai : Laetitia LE HAZIF et Guillaume GALLARD, 25, rue Anne de Bretagne.

Le 27 mai : Marina JAFFRÉ et Karhim MAMODE, 2, rue des bois.

Le 27 mai : Mélanie OLIVO et Pablo MARDONES FUENTES, 46, Cassac.

Le 10 juin : Lily-Wong TRAN-BINH et Eric AVISSE, 8, rue Charles de Foucauld.



Décès

Le 21 juin à RADENAC, Pascal JOUHIER, 55 ans, Le Crano à RÉGUINY

Avis de mention de décès

Le 9 mai à VANNES, Isabelle THEBAUD, née le 23 juin 1966 à Kergario.

Le 9 mai à VANNES, Joseph ALLAIN, né le 18 mars 1933 à St-Tréhan.

103 ans d'Aimée JOUBIER

Aimée est née le 13 juin 1914 au village de Kerropert.

Le mardi 13 juin 2017, les membres de la commission C.C.A.S. : Claudine GICQUEL, Marie-Pierre ROBINO et Claude LE CORVIC, ses amis : Benoît et Jeannine LE BRETON, Anne-Marie NOGUES sont venus la féliciter et déguster le gâteau avec sa famille.



URBANISME

PERMIS DE CONSTRUIRE

M. Mme Guillaume GREE et Amandine DELEIGE , rue Charles de Foucauld : maison + hangar

M. Mme Thomas CAILLERE et Manon GUEGAN, rue Charles de Foucauld : maison

M. Mme Philippe PIRIO, 5, rue du moulin à vent : hangar

M. Mme Jean-Marc LE BIHAN, 14, rue du Tertre : extension d'habitation

DECLARATIONS PRÉALABLES

M. Mme Sébastien MOISAN, 15, rue de la chouannerie : abri de jardin

M. Francis LACABE, Le bois de Lambilly : modification de façade

Expert Solution Energie pour M. Mme Jean-Marc LE BIHAN, 14, rue du Tertre : panneaux photovoltaïques

M. Thierry AUBEL, Le Pont-Ropert : abattage de résineux (épicéas et douglas)

TERRAINS A VENDRE

Lotissement du Clos du Parc :

dernier lot à vendre n° 8

d'une superficie de 714 m2.



Rue de la maladie :
2 lots A et B de 850 m2.



Pour les terrains des particuliers, s'adresser à la mairie.

TRAVAUX

Aménagement du bourg : réunion du 12 mai 2017



Les bénévoles qui ont œuvré dans le Bois de Lambilly pour débiter les arbres tombés lors de la tempête Zeus



Broyage des branches des cyprès



Aménagement du bois de Lambilly après abattage des cyprès

TRAVAUX DE FAUCHAGE

Les travaux de fauchage ont été réalisés courant juin sur les **routes communales** (les chemins communaux ne sont broyés que tous les deux ans).

PROGRAMME VOIRIE 2017

Des travaux de voirie vont être exécutés en juillet sur les routes suivantes :

- La Croix du Guerny/Les Blancs
- Impasse de Cassac vers chemin de Bodnay
- Rue du clos neuf Cassac vers Le Gouledy
- Route des éoliennes à Coëtdevent
- PA Vachegard vers Kermacui

COÛT :

- 50 335.70 € H. T.
- 60 402.84 € T.T.C.

Subventions :

- Pontivy communauté : 13 530.25 €
- Conseil Départemental : 13 500 00 €

Reste à la charge de la commune : 33 372.59 €



INFORMATIONS

Présentation de l'**ESPACE INFO-ENERGIE**



L'**ESPACE INFO-ENERGIE** est un service gratuit, neutre et indépendant qui apporte un conseil gratuit et personnalisé aux particuliers, sur toute question liée aux **économies d'énergie** et aux énergies renouvelables dans l'habitat. Porté par le Pays de Pontivy, il est financé par l'ADEME, la Région Bretagne et les collectivités du Pays de Pontivy.

Le conseiller **INFO-ENERGIE** est ainsi à votre disposition, sur le territoire, pour étudier avec vous vos projets de **construction** ou de **rénovation**. Il peut vous accompagner dans le changement de votre mode de **chauffage** ou l'installation d'un système de production d'énergie renouvelable, ou bien, plus simplement, afin d'analyser vos **consommations énergétiques** et voir avec vous par quels gestes et actions du quotidien vous pouvez diminuer vos factures. Il vous est par ailleurs possible d'emprunter des appareils pour effectuer, à domicile, des mesures de consommations de vos appareils électriques.

Le conseiller est également un spécialiste des **aides financières** (Eco PTZ, Crédit d'impôt, CEE...) qui vous permettent de diminuer le coût de vos investissements en matière d'économie d'énergie.

Le conseiller **INFO-ENERGIE** vous reçoit sur tout le territoire du pays de Pontivy :

Semaine impaire & lundi/mardi semaine paire	Mercredi / Jeudi / Vendredi Semaine paire		
Pontivy	Baud	Saint-Jean-Brévelay	Locminé
Pays de Pontivy	Maison du développement économique	Maison des services publics	Espace Rural Emploi Formation
1 rue Henri Dunant 56300 Pontivy	Chemin de Kermarec 56300 Pontivy	27 rue de Rennes 56660 Saint-Jean-Brévelay	2 rue Yves Le Thiès 56500 Locminé
8h30 / 17h30	9h00 / 17h30	9h00 / 17h30	9h00 / 16h30

Pour prendre rendez-vous, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 :

- Par téléphone :

02 97 27 95 39

- Par mail :

infoenergie@pays-pontivy.fr



Les aides financières 2017 pour la rénovation énergétique

Si les travaux de rénovation énergétique représentent un certain investissement, des aides financières suivantes existent pour en réduire le coût :

Le crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE) :

Disponible pour les propriétaires occupants de résidences principales, les locataires ou occupants à titre gratuit, le montant du CITE est fixé à 30 % des dépenses éligibles. Le plafond des dépenses éligibles est, lui, fixé à 8 000 € pour une personne seule, 16 000 € pour un couple, auxquels s'ajoutent 400 € par enfant à charge. Pour bénéficier du CITE, les travaux doivent être effectués par des artisans certifiés RGE et répondre à différents critères techniques comme la résistance thermique sur l'isolation, la performance énergétique sur les appareils de chauffage, etc.

L'éco-prêt à taux zéro (éco-PTZ) :

L'éco-PTZ permet de souscrire à un prêt présentant un taux d'intérêt de 0 % pour réaliser des travaux de rénovation énergétique en résidence principale. Pour bénéficier de l'éco-PTZ, il est nécessaire de réaliser un bouquet de travaux pour ainsi obtenir jusqu'à 20 000 € pour 2 types de travaux et jusqu'à 30 000 € pour 3 types de travaux. Les travaux doivent être réalisés par des professionnels RGE et les critères techniques sur les matériaux et équipements sont identiques à ceux du crédit d'impôt.

La TVA à taux réduit :

Le taux de TVA s'appliquant à la rénovation énergétique est de 5,5 %. Ce taux s'applique aux matériaux et équipements éligibles au crédit d'impôt ainsi qu'à la pose et aux travaux induits. Le taux de TVA est directement appliqué par l'entreprise sur la facture.

Le programme « Habiter Mieux » de l'Anah :

Le programme « habiter mieux » de l'agence nationale de l'habitat (Anah) permet, sous conditions de ressources, de financer en partie les travaux d'amélioration énergétique. Plafonné à 20 000 € HT, cette part de financement varie de 35 % à 50 % en fonction des plafonds de ressources. Il s'y ajoute une prime de 1 600 € à 2 000 €. Pour bénéficier des aides de l'Anah, le logement doit être âgé de plus de 15 ans, ne pas avoir bénéficié d'autres financements de l'État, et les travaux doivent garantir un gain énergétique de 25 % minimum.

Les certificats d'économie d'énergie (CEE) :

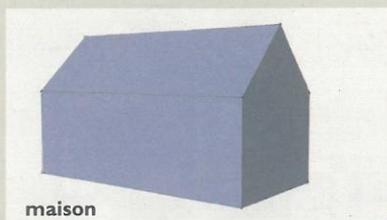
Également appelés aide des fournisseurs d'énergie ou prime énergie, ils permettent de bénéficier d'une prime de la part des fournisseurs d'énergie, dans le cadre de travaux de rénovation énergétique.

Pour vous guider dans l'obtention de ces aides financières, contactez votre conseiller de l'ESPACE INFO > ENERGIE présent sur tout le territoire du pays de Pontivy. 02 97 27 95 39 Service GRATUIT, NEUTRE et INDEPENDANT financé par l'ADEME et la Région Bretagne. 1 rue Henri Dunant - 56 300 Pontivy

Quelle autorisation d'urbanisme pour votre projet ?

CONSTRUCTION NOUVELLE

Vous construisez une maison



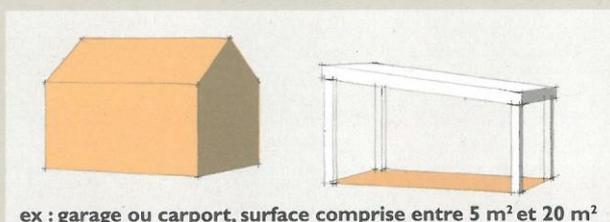
PERMIS DE CONSTRUIRE
Cerfa n° 13406

Vous construisez une surface de plancher ou une emprise au sol inférieure à 5 m²



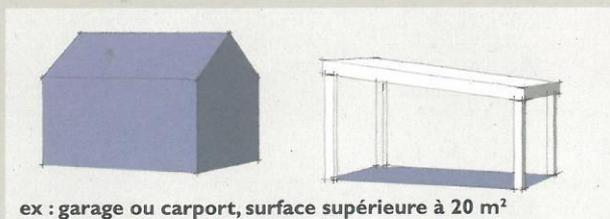
Pas de formalité, respect du document d'urbanisme en vigueur (PLU, carte communale)

Vous construisez une surface de plancher ou une emprise au sol comprise entre 5 et 20 m²



DÉCLARATION PRÉALABLE
Cerfa n° 13404

Vous construisez une surface de plancher ou une emprise au sol supérieure à 20 m²



PERMIS DE CONSTRUIRE
Cerfa n° 13406

TRAVAUX ATTENANT À UNE CONSTRUCTION EXISTANTE

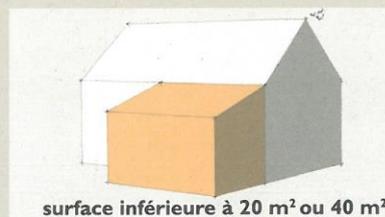
Vous réalisez une extension :

• création d'une surface de plancher ou d'emprise au sol :

- < 20 m² pour toutes les zones non urbaines (RNU, carte communale, PLU et PLUi),

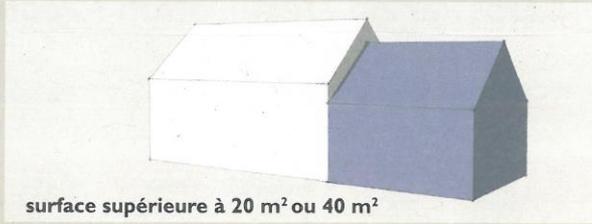
OU

- < 40 m² si le bâtiment est situé en zone urbaine d'une commune couverte par un PLU ou PLUi, et si l'extension n'a pas pour effet de porter la surface de plancher au-delà du seuil nécessitant le recours à un architecte (150 m²).



DÉCLARATION PRÉALABLE
Cerfa n° 13404

- création d'une surface de plancher ou d'emprise au sol :
 - **> 20 m² pour toutes les zones non urbaines (RNU, carte communale, PLU et PLUi),**



surface supérieure à 20 m² ou 40 m²

OU

- **> 40 m² si le bâtiment est situé en zone urbaine d'une commune couverte par un PLU ou PLUi.**



PERMIS DE CONSTRUIRE
Cerfa n° 13406

Vous réalisez des travaux de ravalement :

- dans un secteur protégé,
- dans un secteur de monuments historiques ...



DÉCLARATION PRÉALABLE

Vous réalisez des travaux qui modifient l'aspect extérieur :

- création ou modification d'une ouverture, fenêtre de toit, lucarne, modification de la couleur de façade,
- modification de la toiture,
- pose de panneaux photovoltaïques,
- transformation d'un garage (ex : chambre, bureau < 20 m²).



DÉCLARATION PRÉALABLE
Cerfa n° 13404

Vous transformez des locaux qui créent de la surface habitable (changement de destination) :

- transformation d'une surface commerciale ou agricole en surface habitable sans modification des structures porteuses ou de la façade du bâtiment
- transformation d'une surface commerciale ou agricole en surface habitable avec modification des structures porteuses ou de la façade du bâtiment



DÉCLARATION PRÉALABLE
Cerfa n° 13404



PERMIS DE CONSTRUIRE
Cerfa n° 13406

RÉALISATION DE CLÔTURES

- dans un secteur sauvegardé,
- dans le champ de visibilité d'un monument historique, dans une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ou dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine,
- dans un site ou monument naturel classé ou inscrit au titre du code de l'environnement,
- dans un secteur délimité comme secteur à protéger par un plan local d'urbanisme (PLU),
- dans une commune dont le conseil municipal a décidé de soumettre les clôtures à déclaration.



DÉCLARATION PRÉALABLE
Cerfa n° 13404

VOUS CONSTRUISEZ UNE PISCINE

- bassin < 10 m²
- bassin non couvert (ou avec couverture de protection solaire ou de sécurité) < 100 m²
- bassin couvert > 1m 80 de haut et/ou bassin > 100 m²



Pas de formalité



DÉCLARATION PRÉALABLE
Cerfa n° 13404



PERMIS DE CONSTRUIRE
Cerfa n° 13406

La démarche d'élaboration du PLUi de Pontivy Communauté, initiée en août 2016 sur la volonté des 25 communes membres, se poursuit.

Nos modes de vie évoluent ; nos déplacements croissent à mesure que le nombre d'habitants grandit. Nos besoins également : en matières premières, en eau, en énergie... Face à ces constats, et pour s'assurer de répondre aux besoins des générations futures, il convient d'organiser l'espace. Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) a cette vocation. Etabli à l'échelle intercommunale, on parle de PLUi : où construira-t-on de nouveaux logements et en quelle quantité ? Quelles seront les terres cultivables et celles réservées au développement des entreprises ? Quelles actions pour sauvegarder le patrimoine environnemental, architectural ? A Pontivy Communauté, la démarche a débuté il y a tout juste un an. Plus qu'un document de planification urbaine, c'est un projet de territoire à 25, pour les 10 à 15 prochaines années, qui se dessine.

Où en est-on ?

Après une première phase de diagnostic, les élus ont participé à une série d'ateliers sur des thèmes tels que l'économie, l'habitat ou encore l'environnement, permettant de faire émerger une vision du territoire de demain. Le PLUi entre désormais dans une phase réglementaire qui servira à traduire en termes juridiques ces grandes orientations. A l'horizon 2019, ce document sera soumis à l'approbation des communes et du conseil communautaire, puis à enquête publique.

L'avenir des terrains constructibles

Pour éviter une consommation trop importante des terres agricoles ou naturelles, 30% de la production de nouveaux logements devra provenir :

- de la rénovation d'habitats anciens,
- de la reconquête des logements vacants,
- de la densification dans les bourgs par le comblement des terrains en « dents creuses » ou de la division de terrains pour y accueillir plusieurs logements.

Les 70% de logements à produire restants seront réalisés en extension des bourgs, sur une surface totale limitée par le SCOT (*Schéma de cohérence territoriale*, réalisé sous l'égide du Pays de Pontivy) à 106 hectares. Pour s'y conformer, une étude du zonage est prévue courant 2017-2018. Il appartiendra aux propriétaires fonciers de s'informer quant au classement proposé pour leur parcelle, lors des différentes phases de la concertation publique (des réunions publiques auront notamment lieu au printemps 2018) puis lors de l'enquête publique de 2019. Si le classement proposé ne correspond pas à leur demande, les propriétaires auront la possibilité de déposer une requête auprès du commissaire enquêteur qui l'étudiera en cohérence avec les orientations générales du PLUi.

Changement de destination des bâtiments

Propriétaires d'un bâtiment en campagne qui n'est pas à usage d'habitation mais qui pourrait le devenir : manifestez-vous auprès de votre mairie. Ces bâtiments doivent être repérés en tant que bâti susceptible de changer de destination. Si tel n'est pas le cas, aucun permis de construire ne pourra être délivré pour une rénovation future.

Pour vous informer sur le PLUi, rendez-vous sur www.pontivy-communaute.bzh rubrique Info'PLUi. Pour toute proposition ou demande particulière, vous pouvez utiliser les registres disponibles dans votre mairie et au siège de Pontivy Communauté, écrire un email à plui@pontivy-communaute.bzh ou adresser un courrier à Madame la Présidente, 1 place Ernest Jan B.P.96 56303 Pontivy Cedex.

DON DU SANG

RADENAC
26/10/2017

RÉGUINY
26/09/2017
04/12/2017

PISCINE INTERCOMMUNALE

(RÉGUINY)

Du 3 juillet au 3 septembre inclus, ouverture

du lundi au vendredi de 13 h 30 à 19 h

samedi et dimanche, jours fériés de 10 h à 12 h 30 et
de 13 h 30 à 19 h.

Des stages de natation et d'aquagym sont organisés.

Inscription obligatoire au 02-97-38-66-30



DÉCHETTERIE INTERCOMMUNALE

(RÉGUINY)

Horaires d'été

Du 1^{er} mai au 30 septembre

- Le lundi de 15 h à 18 h
- Le mercredi de 15 h à 18 h
- Le samedi de 10 h à 12 h et de 15 h à 18 h



CHARDONS

Conformément à l'arrêté préfectoral, les propriétaires, fermiers, métayers, usufruitiers sont tenus de procéder à la destruction des chardons dans chacune des parcelles qu'ils possèdent ou exploitent, dont ils ont la jouissance ou l'usage. La destruction des chardons doit être opérée durant le printemps et l'été par voie chimique ou mécanique et doit être terminée au plus tard avant leur floraison.



SAUR

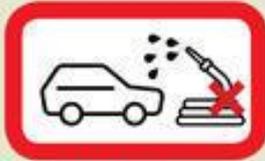
Les sociétés SAUR et STGS interviennent pour le compte de PONTIVY COMMUNAUTE en cas d'urgence de distribution d'eau potable ou d'assainissement collectif. Composez le numéro d'urgence selon votre commune de résidence (pour RADENAC : SAUR) :

Service client du lundi au vendredi de 8 h à 20 h au 02-56-56-20-00 et incidents (24 h/24h) au 02-56-56-20-09.



Période de faible pluviosité depuis le début de l'année dans le Morbihan

MESURES DE RESTRICTION À RESPECTER DANS LE MORBIHAN

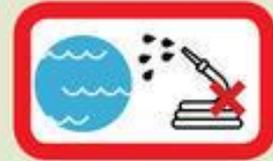


Interdiction de laver les véhicules particuliers

Ne pas laver les voitures
hors stations professionnelles
équipées de système à haute pression
ou de recyclage



Interdiction d'arroser les pelouses et massifs entre 8h et 20h

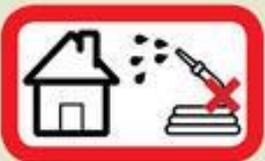


Interdiction de remplir les plans d'eau, piscines privées...

sauf lorsque ce remplissage
est lié à la sécurité de l'ouvrage
ou des utilisateurs, sauf lors de la première
mise en service pour réception de travaux



Interdiction d'arroser les terrains de sport, les stades, les golfs... entre 8h et 20h



Interdiction de nettoyer les façades et toitures, sauf pour les professionnels équipés de lances à haute pression



Interdiction de lavage et rinçage des navires de plaisance sauf pour le carénage dans les zones appropriées



Interdiction de l'irrigation agricole entre 11h et 18h

sauf dérogations
consultez l'arrêté
sur www.morbihan.gouv.fr



Fermeture des fontaines publiques

qui ne disposent pas
d'un circuit fermé pour l'eau



Retrouvez l'ensemble des mesures prises
sur le site internet des services de l'Etat du Morbihan
www.morbihan.gouv.fr



morbihan.gouv.fr



@prefet56



Préfet du Morbihan

CARTES et COUPONS de TRANSPORT

Le Syndicat Intercommunal de Transport Scolaire tiendra des **permanences** pour permettre aux élèves des Collèges de Rohan et de l'Ecole Primaire de Rohan (circuit intercommunal) de se procurer leur carte de transport pour l'année scolaire.

La carte de transport émise par le SITS de Rohan doit être présentée lors du paiement. Pour les nouveaux inscrits, une photo d'identité sera nécessaire.

Montant de la participation des familles

Deux tarifs : *plein tarif* pour 1 ou 2 enfants transportés
tarif réduit pour 3 (ou plus) enfants transportés

Paiement en 1 fois :

. à la rentrée de septembre : **135 €**/ enfant

Paiement en 2 fois

. à la rentrée de septembre , pour tous : **45 €**/ enfant

. à la rentrée de janvier **plein tarif** : **90 €** / enfant

tarif réduit : **62 €** / enfant

Le paiement par chèque est recommandé.

Les familles n'ayant qu'un ou deux enfants transportés peuvent, si elles le souhaitent, afin d'éviter un nouveau déplacement en janvier, régler la totalité de la participation annuelle (soit **135 €**) dès fin août –début septembre.

Permanences

Il est possible de retirer le titre de transport à **n'importe quelle permanence**.

Mairie de RADENAC	Lundi 28 août de 14 h 30 à 16 h
Mairie de BREHAN	Mardi 29 août de 9 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 16 h
Mairie de GUELTAS	Mercredi 30 août de 11 h à 12 h
Mairie de CREDIN	Mercredi 30 août de 14 h 30 à 16 h
Mairie de REGUINY	Jeudi 31 août de 10 h à 12 h et de 14 h à 16 h
Mairie de PLEUGRIFFET	Vendredi 1 ^{er} septembre de 10 h 30 à 12 h
Mairie de ROHAN	Vendredi 1 ^{er} septembre de 14 h 30 à 17 h Samedi 2 septembre de 10 h à 12 h

POUR PONTIVY

RÉGUINY : vendredi 1^{er} septembre de 10 h à 12 h

ROHAN : vendredi 1^{er} septembre de 14 h à 17 h

AU SIEGE DE PONTIVY COMMUNAUTE :

- Mercredi 30 août de 8 h à 12 h et de 14 h à 19 h,
- Samedi 2 septembre de 9 h à 12 h

Animations ÉTÉ 2017



Elles ont lieu du 7 juillet au 30 août. Tout le monde peut y participer gratuitement ; les mineurs doivent être accompagnés d'un adulte. L'inscription est obligatoire et s'effectue en ligne, selon les places disponibles, sur www.tourisme-pontivycommunaute.com ou au 02 97 25 04 10. Attention, les animations sont très prisées, ne tardez pas à vous y inscrire !



VENDREDI 7 JUILLET À SAINT-CONNÉC DE 19H30 À 21H
Introduction poétique au FeST-CONNECTIONS

SAMEDI 8 JUILLET À NOYAL-PONTIVY DE 12H À 15H
Pique-nique à la ferme et atelier 0 déchet

MARDI 11 JUILLET À KERFOURN DE 14H À 17H
Atelier cuisine 0 déchet

MERCREDI 12 JUILLET À KERGRIST DE 14H À 17H
Atelier calligraphie et encres végétales

SAMEDI 15 JUILLET À PONTIVY DE 16H À 17H30
Spectacle « L'éloge des Louzous »

LUNDI 17 JUILLET À CRÉDIN DE 10H À 17H
Atelier vannerie de papier recyclé

MARDI 18 JUILLET À CUELTAS DE 14H À 16H30
Atelier guérison des plantes selon les saisons

MERCREDI 19 JUILLET AU SOURN DE 14H À 17H
Atelier récup' : quilling et bijoux en perles de papier

VENDREDI 21 JUILLET À RADENAC À 20H
Balade contée « J'vous ai pas dit ? »

SAMEDI 22 JUILLET À SAINT-THURIAU DE 10H À 18H
Activité « pêche en float tube »

MARDI 25 JUILLET À GUERN DE 10H À 17H
Découverte de la permaculture

MERCREDI 26 JUILLET À BRÉHAN DE 14H À 16H30
Découverte « des p'tites bestioles qui volent »

LUNDI 31 JUILLET À SÉGLIEN DE 14H À 17H
Fabrication de jeux avec bâtons et bouts de ficelle

MERCREDI 2 AOÛT À NEULLIAC DE 10H À 12H
Découvertes sensorielles des oiseaux communs

JEUDI 3 AOÛT À SAINTE-BRIGITTE DE 10H À 14H
Atelier culinaire pour cuisiner l'ortie

MARDI 8 AOÛT À RÉGUINY DE 14H À 17H
Atelier récup' : des palettes pour tout faire

JEUDI 10 AOÛT À SILFIAC DE 14H À 17H
Rallye sport et nature pour toute la famille

VENDREDI 11 AOÛT À ROHAN DE 10H À 12H
Partie de pêche au bord de l'étang

MERCREDI 16 AOÛT À SAINT-GÉRAND DE 14H À 16H30
Animation nature surprise

VENDREDI 18 AOÛT À MALGUÉNAC DE 15H À 17H
Balade musicale - Arts des villes Arts des champs

LUNDI 21 AOÛT À SAINT-AIGNAN DE 14H À 16H30
Atelier 0 déchet dans la salle de bain

MERCREDI 23 AOÛT À CROIXANVEC DE 14H À 16H30
Atelier récup' : fabriquer une piñata

JEUDI 24 AOÛT À CLÉGUÉREC DE 10H À 12H30
et de 14h à 17h30 - atelier vannerie en osier

LUNDI 28 AOÛT À SAINT-GONNERY DE 10H À 17H
Atelier récup' : plateau apéro en carton et papier

MERCREDI 30 AOÛT À PLEUGRIFFET DE 14H À 17H
Après-midi « survivor » dans la nature hostile



LA CHENILLE PROCESSIONNAIRE DU PIN



Les Moyens de Lutte

LA PIEGEAGE A L'AIDE DE PHEROMONES



Il consiste à placer à partir de fin juin jusqu'à mi-septembre, des pièges (entonnoir, Delta, MASTRAP) accompagnés d'une capsule à phéromones, à proximité des pins. Les papillons mâles émergent du sol durant l'été sont ainsi attirés par la phéromone et donc capturés. L'accouplement est ainsi limité ce qui par conséquent engendre une baisse des populations.

Attention, à lui seul, le piégeage à l'aide de phéromones n'éliminera pas la totalité des populations !

LE TRAITEMENT BIOLOGIQUE D'AUTOMNE



Ce traitement consiste à pulvériser une solution de Bacille de Thuringe (bactérie) (produit biologique) sur l'ensemble du feuillage à partir de la deuxième quinzaine de septembre et jusqu'à début décembre. Les chenilles sortant la nuit, consomment le feuillage et donc les bactéries. Celles-ci, une fois ingérées par les chenilles, attaquent les cellules épithéliales du système digestif des chenilles, provoquant leur mort sous 2 à 3 jours.

L'ECHENILLAGE



Le but est d'enlever les cocons et donc les chenilles, à partir de fin novembre, avec un échenilloir. Cette opération doit être réalisée en prenant toutes les précautions nécessaires pour éviter les urtications (gants, lunettes, combinaison) surtout si l'intervention est réalisée tardivement dans la saison (Janvier - Février).

L'échenillage sera d'autant plus facile que les cocons seront placés bas !

LES ECOPIEGES



Afin d'éviter que les chenilles descendent sur le sol pour se nymphoser au printemps et répandent leurs poils urticants, des écopièges peuvent être placés sur chaque pin contaminé à une hauteur de 2,50 m environ. Le but est de capturer les chenilles à leur descente quand elles sont en procession (janvier à mai). Celles-ci s'enfouissent dans un sac de terre accroché au piège qui ceinture l'arbre.

A la fin du printemps, il suffit d'enlever ce sac contenant désormais des chrysalides et de s'en débarrasser (compost).

ACTUALITÉS

Cérémonie du 8 mai



**Mise en place d'un radar pédagogique
du 30 mai au 13 juin**

CLASSES 7

Réunion préparatoire à l'organisation d'une journée de retrouvailles des classes 7 prévue le 21 octobre 2017.



Les personnes concernées par cette rencontre (nouveaux arrivants ou extérieurs nés sur la commune) qui n'ont pas été contactées peuvent s'inscrire avant le 31 juillet 2017 auprès des personnes correspondantes :

20 ans : Sarah LE STRAT, 3, drénidan au 06-32-03-35-63

30 ans : Jessica JAFFRÉ, 7, résidence du Tertre au 02-97-75-76-22

40 ans : Kathy LAMOUR, Le resto au 06-84-13-86-65

50 ans : Nathalie JÉGO, Cassac au 02-97-22-46-02

60 ans : Philippe ALLAIN, rue Charles de Foucauld au 06-77-20-32-54

70, 80 et 90 ans : Marie-Claire OLIVIER, 36, rue du Passoué à REGUINY au 06-38-83-40-18

FETE DES VOISINS



Aux villages de CASSAC et SAINT-FIACRE



10 ANS DU DOMICILE PARTAGÉ



Ouvert en 2007, le domicile partagé a fêté ses 10 ans le samedi 24 juin, en présence de M. Yves BLEUNVEN et Mme Annick MAUGAIN, conseillers départementaux, de Mme HAUTIN, directrice du CLARPA organisme gestionnaire, Mme AUDOUIN, Mme Caroline DANIEL également du CLARPA, M. Bernard LE BRETON, maire, les membres du C.C.A.S. actuels et de 2007, les familles des résidents étaient aussi présents.

En 10 ans, 25 résidents ont été accueillis dont 12 décès, 5 départs volontaires pour une autre structure.

Certaines salariées sont là depuis l'ouverture : Annie, Elise, Eliane, Marie-Paule, Christelle, Gaëlle.



Annie CHEVILLARD, travaille maintenant à temps partiel avant de faire valoir ses droits à la retraite bien méritée.

Elles suivent régulièrement des formations d'où une très grande qualité du service et de l'accompagnement des résidents dans un domicile à taille humaine...

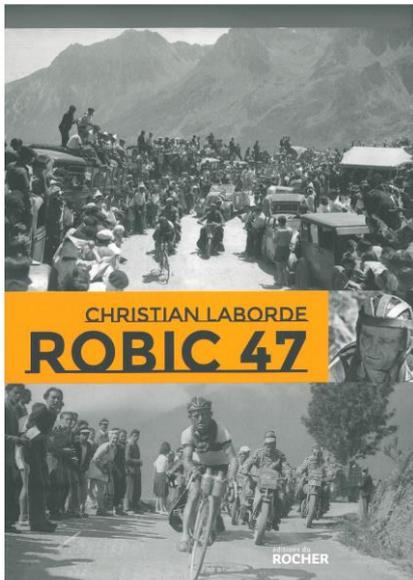


70 ANS DE LA VICTOIRE DE JEAN ROBIC

Exposition consacrée au cyclisme, visible dans le hall de la mairie pendant tout l'été



A vendre à la mairie livre : 21.90 €,



CHRISTIAN LABORDE **ROBIC 47**

« Je suis pauvre, je t'épouse, le Tour de France sera mon cadeau de mariage », murmure Jean Robic à l'oreille de Raymonde Cornic, à la mairie du 14^e arrondissement, le 21 juin 1947, trois jours avant le départ de la Grande boucle. Cette love story suffit à faire du Tour de France 1947 un Tour inoubliable.

Inoubliable, il l'est pour deux autres raisons. La première est historique, et concerne ce « cher et vieux pays » : le Tour de France libérée. Et Robic ressemble à la France. Aussi cabossé qu'elle, il a vécu l'exode, connu le rationnement. Robic s'est caché pour échapper au STO. Robic a renseigné la Résistance. La seconde raison est théâtrale, dramatique. Car Jean Robic, coureur disgracieux dont on s'est toujours moqué et dont l'équipe de France n'a pas voulu, ne pouvait, aux dires des experts, gagner le Tour. Tous ignoraient la promesse de Robic, la ténacité de Robic, l'endurance de Robic, les talents incroyables de grimpeur de ce vilain petit canard des cycles qui, du haut de son 1m61, a dicté sa loi à tous les héros du Tour sur les routes défoncées d'un pays en ruines.

Robic est un champion, Laborde un écrivain, et ce Robic 47 un livre captivant, une biographie romancée pleine de rebondissements, d'exploits et de coups tordus, enrichie par des photos Collector.

figurine : 16.90 €



La Boutique Côté Tourisme vous propose la figurine Jean Robic

Figurine de collection Jean Robic à 16.90€

Série limitée de 70 exemplaires



Méthodes artisanales
Toutes les figurines CBC Mignot sont françaises et réalisées à la main

15 quai Froberg - 93500 FONTENAY - tél 01 75 54 30 10 - contact@cbc-mignot.com
De juillet à août - du lundi au samedi - de 10h à 18h et de 18h à 19h
De juillet à août - du lundi au dimanche - de 10h à 19h et de 19h à 18h30

ASSOCIATIONS

COMITE DES FETES

Randonnée pédestre et vide grenier du 1^{er} mai



AMICALE DES PECHEURS

Concours de pêche à Kermacui, le dimanche 7 mai



A.D.M.R.

L'assemblée générale de RÉGUINY et sa région a eu lieu à la salle Saint-Fiacre le vendredi 9 juin 2017.

M. Jean LE MAY, président a salué l'implication des bénévoles et salariées qui participent au bon fonctionnement de l'A.D.M.R.

L'association **A.D.M.R. de Réguiny, Service d'Aide à Domicile**, ce sont 20 responsables bénévoles, 41 aides à domicile qui conjuguent leurs talents au quotidien pour accomplir leur mission au service des autres.

Elle met en œuvre une large palette de services déclinée en 3 gammes adaptés aux besoins des familles, des personnes âgées et des personnes handicapées. Elle intervient sur 4 communes : **LANTILLAC, RADENAC, RÉGUINY et PLEUGRIFFET.**



L'ADMR de Réguiny, c'est 31 782 heures d'interventions dont 5 753 heures à la MAPA de PLEUGRIFFET et en 2016 auprès de 326 clients.

- l'activité de la gamme de services AUTONOMIE était de **26 473 heures en prestataire.**
- L'association a délivré **11 857 repas** en 2016 auprès de **79 clients soit 5 % d'augmentation.**
- La téléassistance FILIEN: 39 abonnements au 31/12/2016 soit une augmentation de 3 abonnements par rapport à 2015.
- L'activité de la gamme domicile a été de **2 732 heures prestataire.**
- L'activité du service garde d'enfant était de **666 heures pour 9 familles** aidées soit 1 famille en moins par rapport à 2015.
- L'activité de la gamme de services aide à la famille était de **186 heures** pour 3 familles aidées soit une augmentation de 14% par rapport à 2015.

A.C.C.A.

Assemblée générale de l'A.C.C.A le dimanche 4 juin à l'ancienne cantine, place de l'église.

Ludovic GUYOMARD a présenté le bilan moral tandis que Gilbert LE CALLONNEC a fait le bilan financier.

Le prochain rendez-vous est le ball-trap qui aura lieu les 9 et 10 septembre.



VIGILANTE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE du 27 mai



Ludovic LE MAUX et Fabienne de MERDRIGNAC, récompensés après 4 saisons de coaching.



Les récompenses aux mariés : Matthieu et Angélique, Jean-Marie et Angélique et au bébé de l'année Raphaël, fis de Yoann, Président et Lucile.

TOURNOI du 11 juin 2017



L'équipe de RADENAC

ECOLE DE FOOT DE RADENAC

C'est la fin de la saison !!!

Afin de préparer au mieux la saison prochaine, nous venons au contact des parents des enfants de l'école de RADENAC ;

Alors, si votre enfant à 5 ans et plus, et qu'il souhaite faire une activité physique à RADENAC.

Si vous, parents, souhaitez encadrer une équipe de jeunes, jouer ou arbitrer la saison prochaine.

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter :

Matthieu LE CALLONNEC au 06-66-15-97-57



ÉCOLE SAINT-LOUIS les élèves embellissent l'école



La touche finale des travaux de l'école est donnée. Avec Philippe LE PAIH (connu dans la commune pour ses vitrines sur le tour de Bretagne et pour ses cours de dessin) les enfants ont donné un nouveau visage à leur établissement. Ils ont ainsi pu mettre en œuvre les connaissances acquises tout au long de cette année scolaire basée sur le thème de l'Art dans le monde.

Kermesse

Dimanche 18 juin dernier, les élèves de l'école Saint-Louis ont animé les rues de la commune en exécutant des danses country ainsi qu'un haka . Les bénévoles se sont retroussés les manches et ont préparé et servi quelques 286 repas qui ont ravi les papilles des familles et amis réunis pour l'occasion.

La fin du repas a sonné l'heure de l'ouverture des stands et animations pour le plus grand bonheur des enfants :



Barbe à papa, gaufres, crêpes et bonbons pour la douceur et pour l'émotion un tour dans le château gonflable, une balade en calèche ou encore un baptême moto! Bref il y en avait pour tous les goûts.

La journée s'est clôturée par le traditionnel tirage de la tombola et une bonne bataille d'eau...



Départ en retraite d'Annick Lemercier

Après 42 ans de carrière dans l'enseignement dont 18 ans au service de notre école depuis le 1^{er} septembre 1999, le temps est venu pour sa directrice de profiter des douceurs de la retraite.

Un pot de départ a eu lieu à la salle St Fiacre ce vendredi 07 juillet où collègues, famille, amis et anciens élèves se sont réunis pour trinquer autour du verre de l'amitié.



*L'A.P.E.L., l'O.G.E.C. ainsi que
les élèves d'hier et
d'aujourd'hui
souhaitent à Annick beaucoup
de bonheur pour la suite.
Ce n'est qu'un au revoir!*

Madame Laetitia CADOUX, nouvelle directrice, prendra ses fonctions dès la rentrée de septembre

N.B. : La collecte de papier, bouchons et gourdes de compote et dessert lacté, reprendra à la rentrée devant l'école tous les 3èmes samedi de chaque mois.

AUTREFOIS

50 ANS en 1987



En bas de gauche à droite : Claude NAYL, Yolande THOMAS, Guy DANET, Mathilde GUILLO, Albert LE CORVIC, Eugénie ALLAIN, Eugène GICQUEL, Agnès GICQUEL
En haut de gauche à droite : Guy MAHIEUX, Christiane GARAUD, René CHAMAILLARD, Séraphine LE BRAZIDEC, René FOUILLEN

LES CLASSES EN 1977



RENDEZ-VOUS DE L'ETE en MORBIHAN

L'ART DANS LES CHAPELLES

Dans la vallée du Blavet et le Pays de PONTIVY du 7 juillet au 17 septembre 2017

Ouvrez les portes d'une chapelle à un artiste et laissez-le créer. Vous découvrirez des œuvres tantôt minimalistes, tantôt colorées, toutes porteuses d'un univers à part... Prolongez votre voyage en suivant les circuits menant d'une chapelle à l'autre.

FESTIVAL PHOTO LA GACILLY

Du 3 juin au 30 septembre 2017

Chaque année, le village berceau de la famille Yves ROCHER se transforme en galerie à ciel ouvert avec des expositions et des visuels grands formats pour nous faire voyager encore plus loin...

En 2017, l'invité est l'AFRIQUE, sur le thème de la relation entre l'homme et l'animal.

Extrait de la route de la chouannerie. Association Pierre GUILLEMOT, 2, rue Georges CADOUAL à BIGNAN. www.bignanroue.jimdo.fr

1 - La chapelle St Fiacre

L'édifice originel fût sans doute élevé par les Hospitaliers de St Jean de Jérusalem au XIV^{ème} siècle et dédié à la Vierge Marie et à St Fiacre, mais ce n'est qu'en 1863 qu'une relique fût apportée de St Fiacre en Brie (chapelle fondatrice dédiée à St Fiacre).

L'importance du pèlerinage de St Fiacre est connue par un registre conservé au presbytère de Radenac datant de 1655. Il relate les « recettes » de la confrérie de St Fiacre et le nom des donateurs. Parmi les pèlerins certains sont « arrentés ». C'est-à-dire qu'ils se sont engagés à verser tous les ans une somme d'argent. Les autres font des offrandes soit en argent, soit en nature : cierge, toile blanche, etc.

Les « confrères » sont de toutes conditions sociales, prêtres, nobles, bourgeois, gens du peuple.

Prêtres : ceux de Radenac bien sur, mais aussi de Buléon, Lantillac, Sérent, Guéhenno, St Jean Brévelay, Vannes ...

Nobles : Famille de Lantivy (Lantivy-Kernazel en particulier) Kermabon (à l'origine du nom de Châteaumabon, nom primitif de St Fiacre), Baud, Guémadeuc, Coëtlogon du Guernic, de Bréhan, de Kergustin, de Kersauzon.

Bourgeois : familles d'Hennebont, de Pontivy, le sénéchal de Rohan, le notaire royal de Vannes, etc.

Gens du peuple : de toutes les paroisses voisines de Radenac, mais aussi Ploërmel, Loyat, Pluméliau, Trédion, Elven, Vannes, Mériadec, St Briec, La Roche Bernard, Hennebont.

En 1655 le nombre de pèlerins « arrentés » est de 162, en 1667 ils sont 237. En 1716, à elle seule, la paroisse de Radenac en compte 66.

Ces chiffres montrent l'importance du pèlerinage de « la Saint Fiacre », qui devait accueillir des foules considérables, car le registre ne mentionne que les donateurs réguliers.

Pour illustrer l'importance du pèlerinage, en 1795, en pleine chouannerie, 45 marchands de cidre venaient à St Fiacre vendre leurs produits. On peut imaginer la quantité de pèlerins.



2 - Village de Drénidan

Le village de Drénidan en Radenac était à l'époque de la révolution un lieu bien caché par d'épais bosquets et coupés de vallons marécageux qui en faisait un endroit presque impénétrable, bien qu'un hameau s'y soit construit.

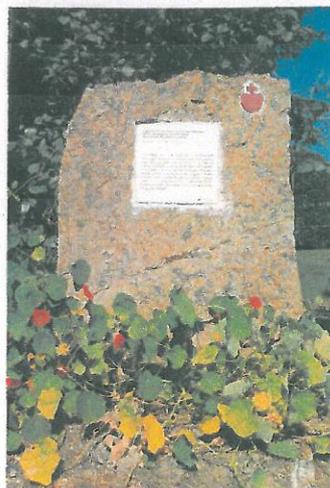
Le 9 juin 1795, un groupe d'une vingtaine de chouans commandés par **Pierre Guillemot et Yves Le Thieis** son bras droit, amène à Drénidan des barils de poudre débarqués par les Anglais sur la côte près de Sarzeau.

Mais la cargaison est mouillée et selon le vieil usage paysan, qui survécut longtemps chez les chasseurs, c'est à même le feu en la fricassant dans une poêle que le « Roi de Bignan » sèche la poudre, pendant qu'Yves le Thieis attise le feu.

Dans la pièce voisine, les autres chouans fabriquent des cartouches avec la poudre sèche.

Un jeune chouan ne peut s'empêcher d'allumer une pipe, une étincelle jaillit, provoquant une immense explosion qui emporte la maison et tue tous les chouans travaillant dans la pièce.

Dans la pièce voisine près de l'âtre, protégés par le mur de séparation, Pierre Guillemot et Yves Le Thieis ne sont que blessés.



Cependant, gravement touché au visage (il en gardera des séquelles toute sa vie), Pierre Guillemot, caché dans les marais du château de Kerguéhenec, devra être soigné par son épouse pendant plusieurs semaines.

De ce fait, privé de leur chef, les chouans de la division de Bignan ne participeront pas au débarquement de Quiberon en juillet 1795. Ils échappèrent ainsi au désastre qui s'en suivit ...

Nico-Event

LE CALLONNEC Nicolas
3 RUE DES LAVANDIERES
56500 RADENAC
06-61-15-61-86

Nicoevent56@gmail.com

BOOKING (Télé réalité - DJ-Artiste interprète...)

Soirées à thèmes (Mousse, neige...)

Animation Anniversaire Association

Rejoignez-moi sur ma page FACEBOOK

NICO EVENT

RADENAC

Samedi 23 septembre 2017

JOURNEE DU PATRIMOINE



CONCERT « CHANTS BRETONS »

Chapelle Saint Fiacre – 20h30

Animé par le chœur d'hommes « Kanerion Pleuigner »

Et **CONCOURS Photos**

GRATUIT

Organisation : Mairie de RADENAC

CALENDRIER DES FETES

JUILLET			
Vendredi	21	Balade contée	Pontivy Communauté
AOUT			
Dimanche	27	Pardon de St-Fiacre	Paroisse
SEPTEMBRE			
Samedi	9	Ball-trap	A.C.C.A
Dimanche	10	Ball-trap	A.C.C.A.
Jeudi	14	LOTO	Club des fougères
Samedi	23	Concert de chants bretons	Chapelle St-Fiacre
OCTOBRE			
Samedi	14	Repas à emporter	A.P.E.L.
Samedi	21	Classes 7	
Jeudi	26	Don du sang	Amicale des donneurs de sang
Samedi	28	Halloween	R.A.J.
NOVEMBRE			
Samedi	18	Raclette	Vigilante
DECEMBRE			
Samedi	16	Arbre de Noël	A.P.E.L.
Dimanche	31	Réveillon	comité des fêtes